

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA CORREZE

Recueil spécial - 2010-13/SP du 24 mars 2010

Sommaire

1	<u>Direction départementale des territoires</u>	2
1.1	Service économie agricole et forestière	2
	2010-03-0202- arrêté portant composition du comité départemental d'expertise des calamités agricoles (AP du 19 mars)	2
	2010-03-0203- arrêté portant composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (AP du 19 mars 2010)	3
	2010-03-0204- arrêté portant composition de la section spécialisée "agriculteurs en difficulté" (AP du 22 mars 2010).....	6
	2010-03-0205- arrêté portant composition de la section spécialisée "structures, économie des exploitations et coopératives" (AP du 22 mars 2010).....	7
	2010-03-0206- arrêté portant composition de la section spécialisée "production porcine" (AP du 22 mars 2010).....	9
	2010-03-0209- arrêté portant composition de la section spécialisée "fruits et légumes" (AP du 22 mars 2010).....	11

1 Direction départementale des territoires

1.1 Service économie agricole et forestière

2010-03-0202- arrêté portant composition du comité départemental d'expertise des calamités agricoles (AP du 19 mars).

Le préfet de la Corrèze,
Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur,
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,
.....

Arrête :

Art. 1.- Le comité départemental d'expertise des calamités agricoles de la Corrèze est constitué ainsi qu'il suit :

- 1/ le préfet ou son représentant, président,
- 2/ le trésorier payeur général ou son représentant,
- 3/ le directeur des services fiscaux ou son représentant,
- 4/ le directeur départemental des territoires ou son représentant,
- 5/ le président du crédit agricole Centre France ou son représentant,
- 6/ le président de la chambre d'agriculture ou son représentant,
- 7/ le représentant de chacune des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale :

F.D.S.E.A. :

titulaire : Fayolle Yves, le Verdier, 19350 Conceze,

Confédération paysanne de la Corrèze "Madarac" :

titulaire : Tronche Pierre, la Fageardie, 19700 Saint-Jal,

MODEF :

titulaire : Coudert Michel, Chabrilanges, 19470 le Lonzac,

- 8/ le représentant de la fédération française des sociétés d'assurances :

Gardelle Jean-Pierre, inspecteur agricole AXA assurances, 9, avenue de la Libération
167000 Ruffec,

- 9/ le représentant des caisses de réassurances mutuelles agricoles :

titulaire : Bernardie Guy, président, Ladignac, 19560 Saint-Hilaire-Peyroux,

suppléant : Claracq Jean-Paul, Champeau, 19000 Tulle.

Art. 2.- Les membres du comité départemental d'expertise sont nommés pour une durée de trois ans.

Art. 3.- En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Art. 4.- Le secrétariat du comité est assuré par la direction départementale des territoires.

Art. 5.- L'arrêté préfectoral en date du 30 juin 2008 portant composition du comité départemental d'expertise des calamités agricoles est abrogé.

Article d'exécution.

Tulle, le 19 mars 2010

Alain Zabulon

2010-03-0203- arrêté portant composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (AP du 19 mars 2010).

Le préfet de la Corrèze,
Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur,
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,

.....

Arrête :

Art. 1.- La commission départementale d'orientation de l'agriculture de la Corrèze est ainsi composée :

- 1/ le préfet ou son représentant,
- 2/ le président du conseil régional ou son représentant,
- 3/ le président du conseil général ou son représentant,
- 4/ un président d'établissement public de coopération intercommunale ou son représentant :
titulaire : Le président de la communauté de communes de Beynat ou son représentant,

5/ le directeur départemental des territoires ou son représentant,

6/ le trésorier payeur général ou son représentant,

7/ trois représentants de la chambre d'agriculture, dont un au titre des sociétés coopératives agricoles autres que les entreprises agroalimentaires :

titulaire : Chevalier Pierre, président de la chambre d'agriculture, Montelbouilloux, 19340 Laroche-près-Feyt,

suppléants : Berger Alain, MaisonRouge, 19210 Saint-Pardoux-Corbier,
Demichel Maurice, La Tronche, 19470 Le Lonzac,

titulaire : Bunisset Bruno, Le Ponchet, 19200 Valiègues,

suppléants : Coste Pascal, Eyzat-Haut, 19190 Beynat,
Delmond Gilbert, Gorsat, 19240 Allassac,

titulaire au titre des sociétés coopératives agricoles autres que les entreprises agroalimentaires : Soursac Joël, Le Pilou, 19120 Queyssac Les Vignes,

suppléants : Chambaret Anne, La Feyrie, 19240 Saint Viance,
Coste Francis, La Vacherie Haute, 19270 Sainte Féréole,

8/ le président de la caisse de mutualité sociale agricole ou son représentant,

9/ deux représentants des activités de transformation :

titulaire au titre des entreprises agroalimentaires non coopératives :

Denoux Elie-Arnaud, BP 14, 19500 Collonges-la-Rouge,
suppléants : Estager Jean-Marie, 29, route Nationale, 19300 Egletons,
Dumas Jean-Jacques, le Claux, 19140 Saint Ybard,

titulaire au titre des entreprises agroalimentaires coopératives :

Soularue Annie, la Chastre, 19800 Corrèze,
suppléants : Meyrignac Cyril, chemin des Vergnottes, 19700 Lagraulière,
Dumas Jean-Jacques, le Claux, 19140 Saint Ybard,

10/ huit représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles :

- F.D.S.E.A. -

titulaire : Cornelissen Tony, Président, 25 ter, rue de la Croix des Sources, 19200 Ussel,

suppléants : Couderc Daniel, le Bech, 19200 Saint Bonnet Près Bort,
Hayma Pierre, Végeolles, 19170 Saint Merd les Oussines,

titulaire : Cheyroux Pierre, Saint-Martin, 19240 Saint Viance,

suppléants : Jammet Alain, la Maison Rouge, 19430 Goulles,
Decay Dominique, le Mas, 19210 Montgibaud,

titulaire : Merpillat Jean Paul, Le Cher, 19800 Sarran,

suppléants : Mazeau Henri, Seugnac, 19300 Rosiers d'Egletons,
Bunisset Bruno, le Ponchet, 19200 Valiègues,

titulaire : Queille Michel, Luzège, 19340 Reygades,

suppléants : Martinie Caroline, Le Stade, 19390 Saint Augustin,

- 2ème suppléant non désigné,
titulaire : Loge Sébastien, Mont la Pinte, 19290 Sornac,
suppléants : Demaneville Frédéric, La Gardelle, 19500 Saint Julien Maumont,
2ème suppléant non désigné,
- Confédération paysanne de la Corrèze "Madarac" - Modef
titulaire : Coudert Michel, Chabrillanges, 19470 Le Lonzac (Modéf),
suppléants : Hubert Mickaël, le Suc, 19470 Le Lonzac (Modéf),
Champeaux Serge, La Charbonnière, 19170 Saint Hilaire les Courbes (Modéf),
titulaire : Simons Arnaud, Bezassas, 19290 Peyrelevade (confédération paysanne),
suppléants : Sage Patrick, Journac, 19370 Chamberet (Modéf),
Porte Régine, Longevialle, 19520 Mansac (Modéf),
titulaire : Revel Philippe, la Bourgeade, 19550 Saint Hilaire Foissac (confédération paysanne),
suppléants : Lidove Yves, Leyssac, 19320 Gumond (confédération paysanne),
Vaille Gérard, Lagrange, 19430 Reygades (confédération paysanne),
- 11/ un représentant des salariés agricoles :
titulaire : Tournadour Bernard, 305, boulevard Pasteur, 19600 Saint-Pantaléon de Larche
suppléants : Arrestier Denis, 59, rue du Général Souham, 19100 Brive,
Duffaut Jean-Claude, Roumégieras, 19130 Saint Cyr La Roche,
- 12/ deux représentants de la distribution des produits agroalimentaires :
titulaire : Estager Jean-Marie, 29, route Nationale, 19300 Egletons,
suppléants : Monteil Jean-Claude, Z.I de Cana, 19100 Brive,
Noizat Gérard, 16, boulevard Brune, 19100 Brive,
titulaire au titre du commerce indépendant de l'alimentation :
Noizat Gérard, 16, boulevard Brune, 19100 Brive,
suppléants : Legros Jean-Marie, 65, avenue Maréchal Foch, 19100 Brive,
Sol Henri, L'Hospital, 19400 Argentat,
- 13/ un représentant du financement de l'agriculture :
titulaire : Lacroix Jean-Paul, président du crédit agricole centre France, La Gente, 19700 Saint
Salvadour,
suppléant : Chassaing Albert, Le Château, 19140 Saint Ybard,
- 14/ un représentant des fermiers-métayers :
titulaire : Mons Joël, le Veyssin, 19220 Servières le Château,
suppléants : Parrain Gérard, Le Château, 19200 Dezery
Uyttewaal Sylvain, président de la section départementale des fermiers et
métayers, Culines, 19160 Chirac Bellevue,
- 15/ un représentant des propriétaires agricoles :
titulaire : Vacher Jean-Paul, président du syndicat départemental de la propriété privé rurale
de la Corrèze, La Maze, 19140 Uzerche,
suppléants : Chassaing Jean Louis, Le Bourg, 19211 Montgibaud,
Dusquenoy Paule Marie, La Combe, 19700 Lagraulière,
- 16/ un représentant du syndicat des forestiers privés,
titulaire : d'Ussel Marc, président du syndicat chambre d'agriculture, immeuble consulaire,
19200 Ussel,
suppléants : Chastagnol Francis, La Pougé, 19390 Saint Augustin,
Grafouillère Robert, Pougéol, 19150 Chanac Les Mines,
- 17/ deux représentants d'associations de protection de la nature ou d'organismes gestionnaires de
milieux naturels, de la faune et de la flore :
titulaire au titre de la fédération Corrèze environnement :
Mazerm William, vice-président de la fédération Corrèze environnement, président de
l'association de sauvegarde de la vallée du Coiroux, Moulin de Lagier, 19190 Aubazine,

suppléants : De Seilhac Raphaëlle, Le Mons, 19800 Vitrac sur Montane,
Soularue Daniel, président de la fédération départementale Corrèze
environnement, La Croix du Jal, 19300 Moustier Ventadour,

titulaire au titre de la fédération pêche et chasse :

Priolet Jean-Claude, président de la fédération de la Corrèze pour la pêche et la
protection du milieu aquatique, Moulin de Couadan, 19300 Moustier Ventadour,

suppléants : Leyrat Roger, Les Combes 19150 Ladignac,
Sauvage Jean-François, président de la fédération départementale des
chasseurs de la Corrèze, Laroche, 19600 Saint Cernin de Larche,

18/ un représentant de l'artisanat :

titulaire : Martin Alain, Bedaine, 19380 Albussac,

suppléants : Merpillat Jean-François, 73, avenue Raymond Poincaré, 19000 Tulle,
Charageat Eugène, le Bourg, 19190 Aubazine,

19/ un représentant des consommateurs :

titulaire : Orliange Françoise, 23, rue Léon Vacher, 19260 Treignac,

suppléant : non désigné,

20/ deux personnes qualifiées :

titulaire au titre de l'A.D.A.S.E.A. : Couderc Daniel, président, Le Bech, 19200 St Bonnet Près
Bort,

suppléants : Soulié Pierre, 10, Route du Lonzac, 19470 Madranges,
Magnaval Gaël, Bonnat, 19370 Chamberet,

titulaire au titre de la FD-CUMA : Coste Francis, président, La Vacherie Haute, 19270 Ste
Féréole,

suppléants : Dignac Frédéric, La Facherivière, 19460 Naves,
Chenou Ubald, Le Mas, 19700 Lagraulière,

Art. 2.- Peuvent être appelés à participer aux travaux de la commission en qualité d'expert et à titre consultatif :

- le directeur, ou son représentant, de chacun des établissements de crédits habilités à distribuer les prêts bonifiés à l'agriculture, à savoir :

-le crédit agricole centre France,

-la banque populaire centre Atlantique,

-la banque populaire du Massif Central,

-le crédit mutuel de Loire-Atlantique et du centre Ouest.

Lors de l'examen d'un dossier de financement, n'assiste aux débats que le directeur de la banque concernée ou son représentant.

- le directeur de la chambre d'agriculture ou son représentant,

- le délégué régional de l'agence de service et de paiement (A.S.P.) ou son représentant,

- un représentant de l'enseignement agricole,

- le président du centre régional de la propriété forestière (C.R.P.F.) ou son représentant,

- le directeur de la MSA ou son représentant,

- le président de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (S.A.F.E.R.) ou son représentant,

- un animateur du syndicat jeunes agriculteurs (JA),

- tout autre expert jugé utile par le préfet ou son représentant.

Art. 3.- L'arrêté préfectoral du 18 novembre 2009 portant composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture est abrogé.

Article d'exécution.

Tulle, le 19 mars 2010

Alain Zabulon

2010-03-0204- arrêté portant composition de la section spécialisée "agriculteurs en difficulté" (AP du 22 mars 2010).

Le préfet de la Corrèze,
Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur,
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,

.....

Arrête :

Art. 1.- La section spécialisée "agriculteurs en difficulté" est ainsi composée :

- 1/ le préfet ou son représentant, président,
- 2/ le directeur départemental des territoires ou son représentant,
- 3/ le trésorier payeur général ou son représentant,
- 4/ le président du conseil général ou son représentant,
- 5/ trois représentants de la chambre d'agriculture :
 - titulaire : Chauzas Sébastien, la Pert du mas, 19410 Estivaux,
suppléants : Soularue Annie, la Chastre, 19800 Corrèze,
Coste Francis, la Vacherie Haute, 19270 Sainte Féréole,
 - titulaire : Chassagnoux Robert, Montéjoux, 19200 Saint Etienne aux Clos,
suppléants : Bernardie Guy, Ladignac, 19560 Saint Hilaire Peyroux,
Chassaing Jean-Louis, le Bourg, 19210 Montgibaud,
 - titulaire : Chardeyron Maurice, Areil, 19160 Palisse,
suppléants : Moratille Gérard, la Rigaudie, 19250 Saint Sulpice les Bois,
Maugein Serge, 14 boulevard de la Lunade, 19000 Tulle,
- 6/ un représentant de la caisse de mutualité sociale agricole :
 - titulaire : Couloumy Pierre, caisse de mutualité sociale agricole, Champeau, 19000 Tulle
suppléant : Gaillat Daniel, Vieillemaison, 19300 Saint Yriex le Déjalat,
- 7/ un représentant du financement de l'agriculture :
 - titulaire : Lacroix Jean-Paul, président du crédit agricole Centre France, la Gente, 19700 Saint
Salvadour,
suppléant : Chassaing Albert, le Château, 19140 Saint Ybard,
- 8/ huit représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale :
 - Cinq de la F.D.S.E.A. :
 - titulaire : Hayma Pierre, Végeolles, 19170 Saint Merd les Oussines,
suppléants : Meyrignac Gilles, Murat, 19320 Saint Martin la Méanne,
Bunisset Bruno, Le Ponchet, 19200 Valiergues,
 - titulaire : Brut Jean-Marc, Loubignac, 19520 Cublac,
suppléants : Bourliataud Maurice, La Sagne, 19510 Meilhards,
Bourrier Annette, la Sanguinière, 19550 Saint Hilaire Foissac,
 - titulaire : Merpillat Jean-Paul, le Cher, 19800 Sarran,
suppléants : Jammet Alain, Maison Rouge, 19430 Goulles,
Decay Dominique, le Mas, 19210 Montgibaud,
 - titulaire : Meyrignac Cyril, les vergnottes, 19700 Lagraulière,
suppléants : Queille Michel, Luzège, 19430 Reygades,
Tavé François, Rabès, 19190 Ste Fortunade,
 - titulaire : Leymat Philippe, Le Bourg, 19500 Branceilles,
suppléants : Lagrafeuil Sébastien, 2 La Via, 19370 Chamberet,
Magnaival Gaël, Bonnat, 19370 Chamberet,
 - Trois de la confédération paysanne de la Corrèze "Madarac" - Modéf :
 - titulaire : Hubert Mickaël, Suc, 19470 Le Lonzac (Modéf),
suppléants : Coudert Michel, Chabrillange, 19470 Le Lonzac (Modéf),
Perrier Patrick, Lavert, 19330 Favars (Modéf),
 - titulaire : David Nathalie, Palementeau, 19350 Concèze (Modéf),

suppléants : Sardenne Joël, la Valette, 19140 Saint Ybard (Modéf),
 Champeaux Serge, la Charbonnière, 19170 Saint Hilaire les Courbes (Modéf),
titulaire : Roth Michel, Ferme de Vessejoux, 19320 Saint-Pardoux-la-Croisille (confédération paysanne),
 suppléants : Revel Bruno, la Bourgeade, 19550 Saint Hilaire Foissac (confédération paysanne),
 Heurkens Germain, beausoleil, 19430 Vigeois (confédération paysanne),

Art. 2.- Peuvent être appelés à participer aux travaux de la section en qualité d'expert et à titre consultatif :

- le directeur, ou son représentant, de chacun des établissements de crédit habilités à distribuer les prêts bonifiés à l'agriculture, uniquement pour les dossiers de financement concernant son établissement, à savoir :

- le crédit agricole Centre-France,
- le crédit mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest,
- la banque populaire Centre-Atlantique,
- la banque populaire du Massif Central.

- le directeur de la chambre d'agriculture ou son représentant,
- le responsable du service économie d'entreprise de la chambre d'agriculture ou son représentant,
- le chef de région du GAMEX, 3, boulevard de Fleurus, 87038 Limoges cedex,
- un animateur du syndicat des jeunes agriculteurs (JA).

Art. 3.- L'arrêté préfectoral du 23 novembre 2009 portant composition de la section spécialisée « agriculteurs en difficulté » est abrogé.

Article d'exécution.

Tulle, le 22 mars 2010

Alain Zabulon

2010-03-0205- arrêté portant composition de la section spécialisée "structures, économie des exploitations et coopératives" (AP du 22 mars 2010).

Le préfet de la Corrèze,
 Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur,
 Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,

Arrête :

Art. 1. - La section spécialisée « S.E.E.C. » est ainsi composée :

- 1/ le préfet ou son représentant, président,
- 2/ le directeur départemental des territoires ou son représentant,
- 3/ le trésorier payeur général ou son représentant,
- 4/ le président du conseil général ou son représentant,
- 5/ le président du conseil régional ou son représentant,
- 6/ trois représentants de la chambre d'agriculture :

titulaire : Berger Alain, Maison Rouge, 19210 Saint Pardoux Corbier,
 suppléants : Chauzas Sébastien, le Pert du Mas, 19410 Estivaux,
 Moratille Gérard, la Rigaudie, 19250 Saint Sulpice des bois,

titulaire : Jammet Alain, Maison Rouge, 19430 Goulles,
 suppléants : Bunisset Bruno, le Ponchet, 19240 Valiergues,
 Fialip Michel, le Faurissou, 19380 Albussac,

titulaire : Demichel Maurice, la Tronche, 19470 Le Lonzac,
 suppléants : Chambaret Anne, la Feyrie, 19240 Saint Viance,
 Delmond Gilbert, Gorsat, 19240 Allassac,

- 7/ un représentant de la caisse de mutualité sociale agricole :
titulaire : Couloumy Pierre, caisse de mutualité sociale agricole, Champeau, 19000 Tulle
suppléant : Gaillat Daniel, Vieillemaison, 19300 Saint Yriex Le Déjalat,
- 8/ un représentant du financement de l'agriculture (crédit agricole Centre France) :
titulaire : Lacroix Jean-Paul, la Gente, 19700 Saint Salvadour,
suppléant : Chassaing Albert, le Château, 19140 Saint Ybard,
- 9/ un représentant de l'A.D.A.S.E.A. :
titulaire : Couderc Daniel, président, le Bech, 19200 Saint Bonnet Pres Bort,
suppléants : Soulie Pierre, 10, route du Lonzac, 19470 Madranges,
Magnaval Gaël, Bonnat, 19370 Chamberet,
- 10/ huit représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale :
-Cinq de la F.D.S.E.A. :
titulaire : Cornelissen Tony, président, 25, ter rue de la Croix des Sources, 19200 Ussel
suppléants : Couderc Daniel, le Bech, 19200 Saint Bonnet Près Bort,
Hayma Pierre, Végeolles, 19170 Saint Merd les Oussines,
titulaire : Mepillat Jean Paul, Le Cher, 19800 Sarran,
suppléants : Rosier Joël, la Gardelle, 19220 Servières le Château,
Decay Dominique, le Mas, 19210 Montgibaud,
titulaire : Jammet Alain, La Maison Rouge, 19340 Goulles,
suppléants : Mazeau Henri, Seugnac, 19300 Rosiers d'Egletons,
Bunisset Bruno, le Ponchet, 19200 Valiergues,
titulaire : Meyrignac Cyril, les vergnottes, 19700 Lagraulière,
suppléants : Queille Michel, Luzège, 19340 Reygades,
Tavé François, Rabès, 19190 Ste Fortunade,
titulaire : Magnaval Gaël, Bonnat, 19370 Chamberet,
suppléants : Perrière-Mesnil Laurence, L'abeille, 19350 Monestier Merlines,
Lagrafeuil Sébastien, 2 La Via, 19370 Chamberet,
- Trois de la confédération paysanne de la Corrèze "Madarac" - Modéf :
titulaire : Coudert Michel, Chabrillanges, 19470 Le Lonzac (Modéf),
suppléants : Champeaux Serge, la Charbonnière, 19170 St Hilaire Les Courbes (Modéf)
Hubert Mickaël, Suc, 19470 Le Lonzac (Modéf),
titulaire : Simons Arnaud, Bezassas, 19290 Peyrelevade (confédération paysanne),
suppléants : Sage Patrick, 14 Jourgnac, 19370 Chamberet (Modéf),
Porte Régine, Longevialle, 19520 Mansac (Modéf),
titulaire : Lidove Yves, Leyssac, 19320 Gumond (confédération paysanne),
suppléants : Dufaure Marie-Noëlle, le Bourg, 19800 Vitrac sur Montane (confédération paysanne),
Imbert Patricia, le Mas, 19390 Saint Augustin (confédération paysanne),
- 11/ un représentant de la fédération départementale des coopératives agricoles :
titulaire : Bouisse Jean-Jacques, le Verdier Haut, 19240 Allassac,
suppléants : Gouyon Michel, le Monteil, 19340 Couffy sur Sarsonne,
Meyrignac Cyril, Chemin des Vergnottes, 19700 Lagraulière,
- 12/ un représentant de la fédération départementale des C.U.M.A. :
titulaire : Coste Francis, la Vacherie Haute, 19270 Sainte Féréole,
suppléants : Dignac Frédéric, Facherivière, 19460 Naves,
Chenou Ubald, le Mas, 19700 Lagraulière,
- 13/ un représentant de la section départementale des fermiers et métayers :
titulaire : Mons Joël, le Veyssin, 19220 Servières le Château,
suppléants : Parrain Gérard, le Catalau, 19200 Dezery,
Uyttewaal Sylvain, Président, Culines, 19160 Chirac Bellevue,
- 14/ un représentant du syndicat départemental de la propriété privée rurale :

titulaire : Vacher Jean-Paul, président, la Maze, 19140 Uzerche,
 suppléants : Chassaing Jean Louis, le Bourg, 19210 Montgibaud,
 Dusquenoy Paule Marie, la Combe, 19700 Lagraulière,

15/ un représentant des forestiers privés :

titulaire : d'Ussel Marc, président, chambre d'agriculture, immeuble consulaire, avenue de la Résistance, 19200 Ussel,
 suppléants : Chastagnol Francis, Lapouge, 19390 Saint Augustin,
 Graffouillère Robert, Pougeol, 19150 Chanac les Mines,

16/ un représentant d'une entreprise agroalimentaire coopérative :

titulaire : Soularue Annie, la Chastre, 19800 Corrèze,
 suppléants : Meyrignac Cyril, Chemin des Vergnottes, 19700 Lagraulière,
 Dumas Jean-Jacques, le Claux, 19140 Saint Ybard,

Art. 2. - Peuvent être appelés à participer aux travaux de la section en qualité d'expert et à titre consultatif :

- le directeur, ou son représentant, de chacun des établissements de crédit habilités à distribuer les prêts bonifiés à l'agriculture, uniquement pour les dossiers de financement concernant son établissement, à savoir :

- le crédit agricole Centre-France, le Bourg, 19460 Naves,
- le crédit mutuel de Loire-Atlantique , 50, bd Koenig, BP 20105, 19100 Brive cedex,
- la banque populaire Centre-Atlantique, 1 place de la République, 19130 Objat,
- la banque populaire du Massif Central, 18, bd Jean Moulin, BP 53, 63002 Clermont Ferrand cedex,

- le directeur de la chambre d'agriculture ou son représentant,
- le responsable du service conseil d'entreprise de la chambre d'agriculture ou son représentant,
- le responsable de la cellule instruction de la chambre d'agriculture ou son représentant,
- un représentant de l'enseignement agricole,
- le président de la SAFER Marche Limousin ou son représentant,
- le directeur de la MSA du Limousin ou son représentant ,
- le responsable de la cellule contentieux de la MSA ou son représentant ,
- le délégué régional de l'ASP ou son représentant,
- le syndicat ovin départemental,
- le directeur adjoint de la FDSEA,
- un animateur du syndicat jeunes agriculteurs (JA),
- tout autre expert jugé utile par le préfet.

Art. 3. - L'arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2009 portant composition de la section spécialisée « structures, économie des exploitations et coopératives » est abrogé.

Article d'exécution.

Tulle, le 22 mars 2010

Alain Zabulon

2010-03-0206- arrêté portant composition de la section spécialisée "production porcine" (AP du 22 mars 2010).

Le préfet de la Corrèze,
 Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur,
 Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,

.....
 Arrête :

Art. 1. - La section spécialisée "production porcine » est ainsi composée :

- 1/ le préfet ou son représentant, président,
- 2/ le directeur départemental des territoires, ou son représentant,
- 3/ le trésorier payeur général, ou son représentant,
- 4/ le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations, ou son représentant,
- 5/ le président du conseil général ou son représentant ,
- 6/ trois représentants de la chambre d'agriculture :
 - titulaire : Soularue Annie, la Chastre, 19800 Corrèze,
 - suppléants : Demichel Maurice, Latronche, 19470 Le Lonzac,
Coste Pascal, Eyzat-Haut, 19190 Beynat,
 - titulaire : Bunisset Bruno, Le Ponchet, 19200 Valiergues,
 - suppléant : Chaumeil Serge, Rouffiat, 19800 Sarran,
 - titulaire : Fialip Michel, le Faurissou, 19380 Albussac,
 - suppléant : Chaumeil Serge, Rouffiat, 19800 Sarran,
- 7/ huit représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale :
 - Cinq de la F.D.S.E.A. :
 - titulaire : Jaladis Didier, Lafont, 19500 Ligneyrac,
 - suppléants : Bourrier Annette, la Sanguinière, 19550 Saint Hilaire Foissac,
Salles Robert, la Gare, 19250 Maussac,
 - titulaire : Chezalviel Pierre, les Combes, 19800 Corrèze,
 - suppléants : Deguillaume Sandrine, le Rat, 19290 Peyrelevade,
Clarissoux Annie, la Croix du Don, 19150 Saint Paul,
 - titulaire : Guilloux Régis, Etang la Lande, 19230 Beyssenac,
 - suppléants : Delmont Philippe, Poumeyrol, 19310 Yssandon,
Jubertie Gérard, le Bourg, 19190 Albignac,
 - titulaire : Mourigal Pierre-Henri Bories, 19500 Branceilles,
 - suppléant : Bunisset Romain, Le Ponchet, 19200 Valiergues,
 - titulaire : Deguillaume Sandrine, Le Rat, 19290 Peyrelevade,
 - suppléant : Clarissoux Jérôme, La Croix du Don, 19150 Saint Paul,
 - Trois de la confédération paysanne de la Corrèze "Madarac" - Modéf :
 - titulaire : Coudert Michel, Chabrillange, 19470 Le Lonzac (Modéf),
 - suppléants : Champeaux Serge, la Charbonnière, 19170 Saint Hilaire les Courbes (Modéf)
Chastagnac Mireille, les Chaussades, 19170 Saint Hilaire les Courbes (Modéf)
 - titulaire : Pelletier Christophe, Puy d'ecole, 19500 Branceilles (Confédération Paysanne),
 - suppléants : Mertens Léo, la Chassagne, 19330 Saint Mexant (Confédération Paysanne),
Drouilhac Jean-Pierre, Chastagnol, 19390 Chaumeil (Modéf),
 - titulaire : Sirieix Julien, Falgoux, 19400 HautePAGE (confédération paysanne),
 - suppléants : Hernandez Max, la Faurie, 19170 Saint Hilaire les Courbes (confédération paysanne),
Revel Philippe, La Bourgeade, 19550 Saint Hilaire Foissac (confédération paysanne),
- 8/ un représentant de la caisse de mutualité sociale agricole :
 - titulaire : Couloumy Pierre, caisse de mutualité sociale agricole, Champeau, 19000 Tulle
 - suppléant : Gaillat Daniel, Vieillemaison, 19300 Saint Yriex le Déjalat,
- 9/ un représentant du financement de l'agriculture :
 - titulaire : Lacroix Jean-Paul, président du crédit agricole centre France, la Gente, 19700 Saint Salvadour,
 - suppléant : Chassaing Albert, le Château, 19140 Saint Ybard,
- 10/ un représentant du syndicat des fabricants d'aliments du bétail :
 - titulaire : Dumas Jean-Jacques, président, le Claux, 19140 Saint Ybard.

Art. 2. - Peuvent être appelés à participer aux travaux de la section en qualité d'expert et à titre consultatif :

- le directeur, ou son représentant, de chacun des établissements de crédits habilités à distribuer les prêts bonifiés à l'agriculture, uniquement pour les dossiers concernant son établissement, à savoir :

- le crédit agricole Centre-France,
- le crédit mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest,
- la banque populaire Centre-Atlantique,
- la banque populaire du Massif Central,

- le président ou son représentant, de chacun des groupements de producteurs, à savoir :

- BEVICOR, zone industrielle du Teinchurier, BP 17, 19100 Brive,
- SOPELCO, maison de l'agriculteur, la Valeyrie, 19330 Saint-Germain-les-Vergnes,
- DEFIPORC, espace neptune, route de Nexon, 87000 Limoges,
- QUALIPORC, rue Paul Chambert, 46200 Souillac,

- le directeur de la chambre d'agriculture, ou son représentant,
- le président du C.E.R. France-Correze, immeuble consulaire, le Puy Pinçon, BP 30, 19001 Tulle cedex,
- un animateur du syndicat jeunes agriculteurs (JA).

D'autres experts pourront être invités, en tant que de besoin, à participer aux travaux de la section spécialisée « production porcine ».

Art. 3. - L'arrêté préfectoral du 23 novembre 2009 portant composition de la section spécialisée « production porcine » est abrogé.

Article d'exécution.

Tulle, le 22 mars 2010

Alain Zabulon

2010-03-0209- arrêté portant composition de la section spécialisée "fruits et légumes" (AP du 22 mars 2010).

Le préfet de la Corrèze,
Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur,
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,

.....
Arrête :

Art. 1. - La section spécialisée "fruits et légumes" est ainsi composée :

- 1/ le préfet ou son représentant, président,
- 2/ le directeur départemental des territoires ou son représentant,
- 3/ le trésorier payeur général ou son représentant,
- 4/ le président du conseil général ou son représentant,
- 5/ le président du conseil régional ou son représentant,
- 6/ huit représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale habilitée :

-Cinq de la F.D.S.E.A. :

titulaire : Bouisse Jean-Jacques, le Verdier Haut, 19240 Allassac,
suppléants : Leymat Jacques, le Clos, 19500 Branceilles,
Soulie Alain, Malserre, 19120 Atiliac,

titulaire : Besse Bertrand, 37, avenue du Midi, 19230 Arnac Pompadour,
suppléants : Roche Jean Louis, Queyssac Bas, 19120 Queyssac les Vignes,
Chappoux Jean-Paul, la Plantade, 19120 Tudeils,

titulaire : Chambaret Anne, Lafeyrie, 19240 Saint-Viance,

suppléants : Perrinet Pierre, la Bourdie, 19500 Branceilles,
 Malagnoux Patrick, la Malignie, 19270 Saint-Pardoux l'Ortigier,
titulaire : Martinie Caroline, Le Stade, 19390 Saint Augustin,
 suppléant : Semblat Julien, Germiniac, 19320 Beyssenac,
titulaire : Boisserie Stéphane, Freyssinet, 19410 Estivaux
 suppléant : Chabat Cédric, La Graulière, 19230 Beyssenac

-Trois de la confédération paysanne de la Corrèze "Madarac" - Modef :

titulaire : David Nathalie, Palementeau, 19350 Concèze (Modéf),
 suppléants : Porte Régine, Longevialle, 19520 Mansac (Modéf),
 Sage Patrick, 14 Jourgnac, 19370 Chamberet (Modéf),
titulaire : Limes Michel, Lacoste, 19120 Tudeils (confédération paysanne),
 suppléants : Ceyrat Joël, Lavergne, 19000 Tulle (confédération paysanne),
 Tessendier Laurent, le Trémont, 19160 Saint Pantaléon de Lapeau (confédération paysanne),
titulaire : Chasseuil Jean-Yves, Crouzevialle, 19130 Voutezac (confédération paysanne),
 suppléant : Maleyrie Marc, la Croix du Merle, 19130 Voutezac (confédération paysanne)

7/ trois représentants de la chambre d'agriculture :

titulaire : Soursac Joël, le Pilou, 19350 Queyssac les Vignes,
 suppléants : Chambaret Anne, Lafeyrie, 19240 Saint Viance,
 Coste Pascal, Eyzat Haut, 19190 Beynat,
titulaire : Berger Alain, Maison Rouge, 19210 Saint Pardoux Corbier,
 suppléants : Brut Jean-Marc, Loubignac, 19520 Cublac,
 Malaval Guillaume, la Boissellerie, 19130 Saint Aulaire,
titulaire : Maugein Serge, 14 bld de la Lunade, 19000 Tulle
 suppléant : Leymat Jacques, le Clos, 19500 Branceilles

8/ un représentant de la caisse de mutualité sociale agricole :

titulaire : Couloumy Pierre, caisse de mutualité sociale agricole, Champeau, 19000 Tulle
 suppléant : Gaillat Daniel, Vieillemaison, 19300 Saint Yriex le Déjalat,

9/ deux représentants de la fédération départementale des coopératives agricoles :

titulaire : Tournet David, Gauch, 19240 Allassac,
 suppléants : Vidal Hervé, la Quintane, 19130 Saint Aulaire,
 Besse Hervé, Cros, 19130 Lascaux,
titulaire : Perrinet Pierre, le Bourg, 19500 Branceilles,
 suppléants : Leymat Philippe, Tramont, 19500 Branceilles,
 Vacherie Vincent, la Durantie, 19210 Lubersac,

10/ un représentant du financement de l'agriculture :

titulaire : Lacroix Jean-Paul, président du crédit agricole Centre France, la Gente, 19700 Saint Salvador,
 suppléant : Chassaing Albert, crédit agricole Centre France, le Château, 19140 Saint Ybard,

Art. 2. - Peuvent être appelés à participer aux travaux de la section en qualité d'expert et à titre consultatif :

- le directeur de la chambre d'agriculture ou son représentant,
- un animateur du syndicat jeunes agriculteurs (JA).

Tout autre expert qualifié pourra être désigné par M. le préfet, autant que de besoin, sur proposition des membres de la présente commission.

Les représentants des banques et des centres de gestion seront invités aux travaux de la commission lorsqu'elle examine les dossiers les concernant.

Art. 3. - L'arrêté préfectoral du 23 novembre 2009 portant composition de la section spécialisée «fruits et légumes» est abrogé.

Article d'exécution.

Tulle, le 22 mars 2010

Alain Zabulon